Association
Culturelle
Joseph
Jacquemotte

Diversifier les modèles économiques.

Économie coopérative et collaborative.

Lieux d'échange et de partage.

Virginie Godet
Novembre 2025
12.506 signes

Une vision écosocialiste de la société passe forcément par une conception différente de l'économie, centrée sur la réponse aux besoins des populations et une production respectueuse des droits des travailleurs ainsi que de l'environnement. Il s'agira, entre autres choses, d'envisager la réorganisation et la préservation de certains secteurs, qui ne peuvent être en aucun cas soumis au marché puisque relevant des besoins de base, comme les énergies, l'accès à l'eau, les transports publics ou les soins de santé. Cette liste n'est pas d'ailleurs exhaustive.

On doit également repenser le modèle industriel, le réorienter vers une production compatible avec la lutte contre le changement climatique, relocaliser une production de biens autant qu'il

soit possible de le faire et assurer une indépendance dans la chaîne d'approvisionnement, non dans une optique de repli sur soi mais de protection des travailleurs, de leur emploi et de leurs conditions de travail. Tout ceci nécessite des changements en profondeur qui prennent du temps. Mais dans le cadre actuel, il est possible de favoriser l'émergence - voire le retour - et surtout le développement d'autres modèles économiques à plus petite échelle.

L'économie coopérative

Le modèle est loin d'être neuf. Les premières structures voient le jour au 19ème siècle dans le cadre du mouvement ouvrier, notamment le Vooruit, à l'origine une boulangerie coopérative, à Gand en 1860[1]. Les coopératives se développeront jusqu'au début des années 1960, avant de connaître un net recul, le modèle semblant désormais obsolète, inadapté aux réalités économiques de l'époque. Toutefois, depuis la fin des années 1980, et surtout depuis le début du 21ème siècle, il connaît un regain de faveur, notamment parce qu'il permet la création d'emplois durables et non-délocalisables tant dans la production de biens que dans la prestation de services.

Selon l'ACI[2] (Alliance Coopérative Internationale), les coopératives fournissent un emploi à 280 millions de personnes dans le monde, soit 10% de la population mondiale active. Pour la Belgique, on parle, mine de rien, de 829 coopératives agréées, soit 24.298 personnes salariées dans des secteurs aussi divers que l'énergie, l'alimentation, la culture, l'aide aux personnes, la santé ou l'immobilier[3].

Ce modèle constitue l'illustration d'un fonctionnement autre que celui basé sur la seule volonté de profit. En effet, les coopératives sont avant tout créées sur la base de valeurs, et sur l'objectif de répondre à des besoins économiques, sociaux ou culturels, d'où des modalités d'organisation démocratiques - une personne, une voix, indépendamment de l'importance de l'apport financier à la structure. Les bénéfices générés par l'activité sont soit réinvestis, soit distribués aux coopérateurs, non en fonction de leur participation financière mais de leur investissement personnel - en temps et en travail - dans le fonctionnement de la coopérative.

Dans un passé proche, la forme coopérative a permis à des salariés de sauvegarder leur emploi et de prendre en main la production et la gestion de l'entreprise, alors même que les directions s'apprêtaient à fermer ou à délocaliser[4], comme ce fut le cas en France des usines Duralex ou des Thés 1336, anciennes tisanes Éléphant, alors détenues par Lipton, donc par la multinationale Unilever[5]. Ce n'est certes pas une panacée mais à tout le moins une piste très sérieuse.

---

[1] https://belgium.febecoop.be/histoire/
[2] Alliance Coopérative Internationale | ICA
[3] https://economiesociale.be/cooperatives/apropos/
[4] A propos du cas Duralex : Duralex, sauvé de la faillite, devient une Scop.
[5] A propos de Thés 1336: https://www.1336.fr/content/14-notre-histoire

Dans une coopérative de production, les travailleurs sont littéralement propriétaires de l'outil de travail et peuvent *a priori* sortir de la relation de subordination et d'exploitation. Il leur reste à s'insérer dans une économie de marché qui ne sera pas tendre avec un petit poucet autogéré. La survie des coopératives réside fondamentalement dans la fidélisation de consommateurs qui souvent appartiennent à des groupes sociaux privilégiés, conscientisés.

Il est vrai que cette production, se voulant de qualité, s'échange à un prix supérieur à celui en vigueur dans les grandes surfaces. Cette caractéristique est clairement élitiste et excluante. N'ayons pas peur des mots.

Toutefois, on peut envisager que les collectivités locales, notamment les communes, effectuent davantage d'achats auprès de ces entreprises, en modifiant les cahiers des charges de leurs appels d'offres, incluant outre des clauses environnementales, des clauses sociales favorables au modèle coopératif. On pensera, entre autres choses, dans les cas de Duralex et des Thés 1336, aux cantines scolaires et autres lieux publics de restauration collective. Il en résultera logiquement une diminution des coûts unitaires de production via l'activation d'économies d'échelles résultant de ce surcroît de production indirectement subsidiée.

L'économie collaborative

Ce modèle, basé sur un autre rapport à la consommation, recouvre des réalités diverses, voire même antithétiques. Car l'économie collaborative, cela désigne à la fois Wikipédia et son projet de collectivisation des savoirs sur base du partage des connaissances et de l'évaluation par les pairs (le plus souvent autodidactes), le tout étant gratuit en principe, ou financé par des dons volontaires, et Über ou Airbnb qui via leurs plateformes, mettent certes en contact des particuliers et des prestataires de services, mais placent surtout en concurrence ces particuliers avec des professionnels, du transport ou de l'hôtellerie en l'occurrence.

La Commission européenne la définit comme suit . L*e* terme *« économie collaborative »* désigne *« des modèles économiques où des plateformes collaboratives qui créent un marché ouvert pour l'utilisation temporaire de biens et de services souvent produits ou fournis par des personnes privées facilitent des activités. L'économie collaborative fait intervenir trois catégories d'acteurs: i) des prestataires de services, qui partagent des actifs, des ressources, du temps et/ou des compétences — il peut s'agir de personnes privées qui proposent des services sur une base occasionnelle («pairs») ou des prestataires de services qui interviennent à titre professionnel («prestataires de services professionnels»); ii) des utilisateurs de ces services; et iii) les intermédiaires qui mettent en relation — via une plateforme en ligne — les prestataires et les utilisateurs et qui facilitent les transactions entre eux («plateformes collaboratives»). Les transactions réalisées dans le cadre de l'économie collaborative n'entraînent généralement pas*

de transfert de propriété et peuvent avoir un caractère lucratif ou non lucratif ».[6]

Le principal point d'achoppement dans ce cadre réside donc dans le flou institutionnel, à tout le moins une difficulté à réglementer des pratiques émergentes et recouvrant un large spectre de réalités. Or, il est nécessaire de poser une frontière très nette entre une mise en commun de savoirs et de savoir-faire poursuivant un but de création d'un commun, par exemple, de construire un outil collectif d'accès aux connaissances globales et des plateformes favorisant un emploi hors cadre légal, sans protection des travailleurs, sans participation fiscale correspondant à la réalité des bénéfices générés, qu'ils soient engrangés par les plateformes ou par les prestataires de services, problème fréquemment relevé en ce qui concerne le système Airbnb. S'il n'est pas question ici de diaboliser l'économie collaborative qui peut évidemment constituer un outil intéressant pour des artisans et de petits créateurs, la mise en place d'un cadre adapté à ses différentes réalités revêt un caractère de grande urgence.

Lieux d'échange et de partage : SEL, objetothèques, repair cafés…

On entre ici dans le cadre d'une économie dite de la gratuité. Elle n'est pas à proprement parler productrice de valeur économique. L'intérêt de ces organisations, souvent d'initiative associative mais pouvant également être organisées ou soutenues par les pouvoirs locaux, se trouve dans une relation alternative à la consommation et à la propriété. En quelque sorte, il ne s'agit peut-être pas d'une forme complète de collectivisation, à tout le moins de mise à disposition collective de biens, de savoirs et de savoir-faire. La distinction avec l'économie collaborative correspond à un recours moindre, même si ce dernier n'est pas absolument nul, aux plateformes numériques ainsi que concernant le fonctionnement des SEL (Système d'Echange Local) dans un fonctionnement à cadre fermé, les échanges de biens et de service s'effectuant exclusivement entre membres adhérents du SEL[7].

Dans le cadre du SEL, il n'est pas question de troc à proprement parler mais d'échange de biens ou de services qui sont rétribués non en argent mais dans une unité décidée au sein de l'association - le plus souvent du temps. L'échange ne se réalise pas forcément entre les mêmes personnes. X prête un objet à Y ou l'aide à jardiner, ce qui lui donne droit à un nombre donné d'unités d'échange, lequel peut, par exemple, revêtir la forme d'une aide aux devoirs pour ses enfants apportée par Z. Outre l'échange proprement dit, la valeur ajoutée de ce système se trouve donc dans la création et le maintien du lien social.

Les objetothèques [8], quant à elles, mettent en avant le fait que bien souvent les consommateurs achètent du matériel qu'ils utiliseront rarement, dans une période limitée et répondant à un

[6] Voir le site du SPF Economie: Economie collaborative.
[7] Principe de fonctionnement - SEL Belgique
[8] A l'instar de l'Objetarium, à Liège: Objetarium

besoin spécifique: petit outillage comme une ponceuse, une perceuse-visseuse, une machine à détapisser, des appareils culinaires à utilité saisonnière, comme une raclette ou une fondue, lesquelles restent pendant des mois - voire des années - stockées sur des étagères à prendre la poussière. Dès lors, ces structures elles aussi associatives, soutenues ou non par les pouvoirs locaux, mettent ces objets à disposition, moyennant un abonnement annuel. D'autres systèmes existent, notamment la communauté de partage de type Pumpipumpe[9] existant en Suisse et en Allemagne. Il s'agit ici, moyennant des autocollants visibles sur la porte de son habitation, de signaler à ses voisins que l'on peut partager tel matériel dont on dispose.

Enfin, parmi ces initiatives relevant de la culture de la gratuité, on mettre également en exergue les repair cafés. Créée aux Pays-Bas en 2007, cette initiative a pour but de favoriser la réparation des objets : petit matériel électro-ménager, électronique, mais aussi vêtements - afin de prolonger leur vie et d'éviter de les jeter. Des bénévoles mettent leur savoir-faire à disposition, que ce soit pour procéder aux réparations ou apprendre aux usagers à le faire eux-mêmes. Il ne s'agit pas ici d'entrer en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais de s'adresser à des publics pour qui le recours à ces réparateurs s'avère en fin de compte trop coûteux.[10]

Bien entendu, ces initiatives, contrairement aux coopératives et plateformes collaboratives, ne génèrent pas d'emploi, pas plus que de recettes fiscales. Leur apport nécessite donc l'utilisation d'indicateurs alternatifs pour être valablement quantifié : lien social, partage de savoir et de savoir-faire, réduction de la consommation et partant, du coût environnemental.

Plus fondamentalement, si l'on regarde le paysage de ces alternatives dans leur globalité, on voit poindre une tout autre relation à la production et à la consommation. Moins mais mieux, plus proche du lieu de consommation, de manière à permettre une mise en lien des différents acteurs et favoriser des conditions de travail de meilleure qualité, à condition, bien sûr, de poser le cadre légal adéquat.

Si ces modèles ne représentent pas, quitte à se répéter, la panacée, ils font partie d'une ébauche d'alternative. Ils existent déjà et il importe dans une optique écosocialiste, de les encadrer et de les favoriser.

---

[9] Voir ici le site de Pumpipumpe Suisse : Pumpipumpe – a sharing community

[10] Voir le site de l'organisation des Repair Cafés : À propos - Repaircafe ainsi que la plateforme pour la Belgique francophone : Repair Together